

FELLOWSHIP PLASTIE FACIALE ET RECONSTRUCTION

1. Objectifs

Le fellowship d'une durée d'un an (avec possibilité de prolonger d'une autre année) permettra au candidat d'acquérir toutes les connaissances cliniques ainsi que les aptitudes chirurgicales qui se rapportent à la plastie et la reconstruction faciale.

2. Éligibilité

Les candidats éligibles doivent avoir obtenu leur diplôme de médecine d'une institution reconnue. Ils devront avoir complété, avec succès, une résidence d'otorhinolaryngologie et de chirurgie cervico-faciale dans une institution accréditée. Idéalement, les candidats auraient comme intérêt à poursuivre une carrière académique en plastie et reconstruction faciale.

Les candidats intéressés devront soumettre une feuille d'application accompagnée d'une lettre de motivation et de trois (3) lettres de recommandation. La sélection se fera via un processus d'application en tenant compte du curriculum vitae, de la lettre de motivation, des lettres de recommandation, de la réussite académique ainsi que d'une entrevue.

Les candidats doivent parler couramment le français et devront être éligible à une carte de stage du Collège des médecins du Québec.

3. Description du stage

Le fellowship se fera sous la supervision des docteurs Akram Rahal et Christian Ahmarani. Il y a plusieurs volets au fellowship :

- **l'exposition clinique** : elle se fera sous la supervision des médecins ci-haut mentionnés à la clinique externe ou au bureau privé. Le fellow participera à tous les aspects de l'évaluation clinique du patient et participera à la supervision des résidents d'ORL lors des cliniques externes ;
- **l'exposition chirurgicale** : elle se fera sous la supervision des médecins ci-haut mentionnés en salle d'opération. Le fellow participera aux différentes chirurgies selon son niveau de compétence et d'autonomie et supervisera les résidents lors des chirurgies. L'exposition chirurgicale du fellow ne se fera jamais au dépend de l'exposition chirurgicale des résidents. Il y aura un partage des tâches chirurgicales selon le niveau de compétences de chacun et le jugement du patron concerné ;
- **l'enseignement** : le fellow participera aux tâches d'enseignement de la plastie et la reconstruction faciale au sein de la division d'otorhinolaryngologie et de chirurgie faciale de l'Université de Montréal, notamment en clinique externe, en salle d'opération et lors des présentations de « Journal Club », « Grand Rounds », de présentations et de cours ciblés portant sur la plastie et la reconstruction faciale ;
- **la recherche** : le fellow devra participer, à au moins deux (2) projets de recherche, et produire deux (2) articles scientifiques durant son année. Il devra présenter le fruit de son travail à au moins une conférence majeure d'otorhinolaryngologie et de chirurgie cervico-faciale.

Le fellow aura aussi la chance d'approfondir son exposition clinique et chirurgicale à la chirurgie maxillo-faciale et orthognatique avec le docteur Jean Poirier. Il aura aussi la chance de se joindre, en tant qu'observateur, à l'équipe d'oculoplastie de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont afin de parfaire ses connaissances cliniques et chirurgicales en chirurgie des paupières et de l'orbite. Il aura aussi la chance de se joindre à l'équipe de chirurgie plastique afin de parfaire ses connaissances en rajeunissement facial notamment au « peeling » et au « face lift ».

3. Objectifs spécifiques

A la fin de son année, le fellow aura acquis les connaissances cliniques nécessaires ainsi que les aptitudes chirurgicales pour traiter les pathologies suivantes :

A. plastie faciale :

- a. rajeunissement cutané facial ;
- b. rajeunissement front et sourcils ;
- c. rajeunissement péri-orbitaire (blépharoplasties, cantoplastie, chirurgie de ptose) ;
- d. septoplastie et septorhinoplastie (fonctionnelle, traumatique, esthétique, reconstructive) ;
- e. Rajeunissement faciale non chirurgical (toxine botulinique, injectable, etc.) ;
- f. lifting facial et cervical ;
- g. Otoplastie.

B. reconstruction faciale :

- a. traumatologie cranio-maxillo faciale ;
- b. reconstruction des déficits cervico-faciaux post exérèse de cancers cutanés ;
- c. reconstruction cervico-faciale post carcinologique ;
- d. réanimation de la paralysie faciale ;
- e. chirurgie cranio-maxillo faciale et cranio-orbitaire ouverte pour exérèse de tumeur de la base du crâne et du massif cranio-maxillo facial incluant reconstruction de ces régions.